HERBLAY
SUR-SEINE

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil municipal

SÉANCE ORDINAIRE DU 30 MARS 2026
L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, LE TRENTE MARS

DELIBERATION n°2026/009

Le Conseil municipal de la commune d'Herblay-sur-Seine, légalement convoqué le 24 mars 2026, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, Philippe ROULEAU.

Le nombre de Conseillers :
En exercice : 39 *Présents : 39* *Votants : 39*

SECRETAIRE DE SEANCE : Philippe BARAT

QUESTION N°003

OBJET : CREATION DES COMMISSIONS MUNICIPALES ET DESIGNATION DES MEMBRES

ETAIENT PRESENTS :

M. Philippe ROULEAU, Maire, Vice-président du Conseil départemental du Val d'Oise,
M. Philippe BARAT, Mme Nadine PORCHEZ, M. Johann ROS, Mme Sarah NEROZZI-BANFI (à partir du point n°011), M. David GOSSET, Mme Séverine GOMES, M. Philippe VONMEURS, Mme Marlène MATHIOT, M. Dominique ROUSSEL, Mme Sophie LEVASSEUR, M. Benoit VINCENT, Adjoints au Maire,
M. Gérard PIPAT, Mme Evelyne LARGENTON, Mme Catherine LIGNIER, Mme Adèle ALBERT-ETIENNE, M. Xavier DAUDE, M. Christian CHAPELLON, M. Philippe LEVEQUE, Mme Sofia RODAS-POWLOFF (à partir du point n°005), Mme Linda SAGET, Mme Marianne PATARIN, Mme Yasmina SOLTANI, Mme Samira BELMOKHTAR, M. Mohamed EL BAGHDADI, Mme Oriane SIMON, M. Mounir BAYACH, Mme Célina FLAVENOT, M. Michaël BAUMGARTNER, M. Anisse MAGRI (à partir du point n°011), Mme Sohane ZADIGUE-BAPTISTE, M. Axel LEGRAND (à partir du point n°033), M. Nathan BOROWIECKI, M. Philippe CERISIER, Mme Nathalie CHAUFFOUR, Mme Cécile RILHAC, Mme Elya CONZA (à partir du point n°033), M. Olivier DALMONT, Mme Cécile JOBIN, Conseillers municipaux.

ETAIENT ABSENTS REPRESENTES :

Mme Sarah NEROZZI-BANFI a donné pouvoir à Mme Nadine PORCHEZ (jusqu'au point n°010),
Mme Sofia RODAS PAWLOFF a donné pouvoir à M. Johann ROS (jusqu'au point n°004),
M. Anisse MAGRI a donné pouvoir à M. David GOSSET (jusqu'au point n°010),
M. Axel LEGRAND a donné pouvoir à M. Philippe BARAT (jusqu'au point n°032),
Mme Elya CONZA a donné pouvoir à M. Olivier DALMONT (jusqu'au point n°032).

Accusé de réception en préfecture
095-219503067-20260330-Q003DB2026-009-DE
Date de télétransmission : 01/04/2026
Date de réception préfecture : 01/04/2026

CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE DU 30 MARS 2026

QUESTION N°003

OBJET : CREATION DES COMMISSIONS MUNICIPALES ET DESIGNATION DES MEMBRES

RAPPORTEUR : M. LE MAIRE

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-22,

Considérant qu'à la suite de l'élection municipale du 15 mars 2026, il y a lieu de créer de nouvelles commissions et d'en désigner les membres,

Considérant que le Conseil municipal peut, conformément à l'article L.2121-22 du Code général des collectivités territoriales, former des commissions chargées d'étudier les questions soumises au Conseil municipal,

Considérant qu'elles sont convoquées par le Maire, qui en est le président de droit. Dans cette première réunion, les commissions désignent un vice-président qui peut les convoquer et les présider si le maire est absent ou empêché,

Considérant qu'il est précisé que dans les communes de plus de 1 000 habitants, la composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

Considérant qu'il est ainsi proposé au Conseil municipal de fixer le nombre de commissions, de fixer le nombre de membres de chaque commission et de les dénommer comme ci-après :

Commissions	Nombre de membres	Désignation des membres
Première commission : **Affaires financières**	15 membres	13 membres de la majorité dont le président et les vice-présidents et un membre de chaque groupe de l'opposition
Deuxième commission : **Affaires des services à la population**	15 membres	13 membres de la majorité dont le président et les vice-présidents et un membre de chaque groupe de l'opposition
Troisième commission : **Affaires techniques**	15 membres	13 membres de la majorité dont le président et les vice-présidents et un membre de chaque groupe de l'opposition

Après en avoir délibéré,

décide la création et la désignation des commissions suivantes :

Le tribunal administratif peut être saisi dans un délai de 2 mois à compter de sa publication, affichage, ou le cas échéant sa notification, par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Accusé de réception en préfecture
095-219503067-20260330-Q003DB2026-009-DE
Date de télétransmission : 01/04/2026
Date de réception préfecture : 01/04/2026

Commission des affaires financières :

Philippe	ROULEAU	Président
Philippe	BARAT	Vice-Président
Johann	ROS	Vice-Président
David	GOSSET	Vice-Président
Séverine	GOMES	Vice-Présidente
Mounir	BAYACH	Membre
Oriane	SIMON	Membre
Anisse	MAGRI	Membre
Nathan	BOROWIECKI	Membre
Catherine	LIGNIER	Membre
Axel	LEGRAND	Membre
Marianne	PATARIN	Membre
Michaël	BAUMGARTNER	Membre
Cécile	RILHAC	Membre
Cécile	JOBIN	Membre

- Commission des affaires des services à la population :

Philippe	ROULEAU	Président
Sarah	NEROZZI-BANFI	Vice-Présidente
Philippe	VONMEURS	Vice-Président
Marlène	MATHIOT	Vice-Présidente
Dominique	ROUSSEL	Vice-Président
Sophie	LEVASSEUR	Vice-Présidente
Evelyne	LARGENTON	Membre
Linda	SAGET	Membre
Célina	FLAVENOT	Membre
Sohane	ZADIGUE-BAPTISTE	Membre
Samira	BELMOKHTAR	Membre
Adèle	ALBERT-ETIENNE	Membre
Sofia	RODAS-PAWLOFF	Membre
Nathalie	CHAUFFOUR	Membre
Elya	CONZA	Membre

Le tribunal administratif peut être saisi dans un délai de 2 mois à compter de sa publication, affichage, ou le cas échéant sa notification, par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Accusé de réception en préfecture
095-219503067-20260330-Q003DB2026-009-DE
Date de télétransmission : 01/04/2026
Date de réception préfecture : 01/04/2026

- Commission des affaires techniques :

Philippe	ROULEAU	Président
Philippe	BARAT	Vice-Président
Nadine	PORCHEZ	Vice-Présidente
Johann	ROS	Vice-Président
David	GOSSET	Vice-Président
Séverine	GOMES	Vice-Présidente
Benoît	VINCENT	Vice-Président
Philippe	LEVEQUE	Membre
Mohamed	EL BAGHDADI	Membre
Christian	CHAPELLON	Membre
Gérard	PIPAT	Membre
Yasmina	SOLTANI	Membre
Xavier	DAUDE	Membre
Philippe	CERISIER	Membre
Olivier	DALMONT	Membre

ADOPTE À ***l'Unanimité (39 voix pour).***

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Et ont, les membres présents, signé au registre.
Pour extrait conforme,

Philippe BARAT Premier Adjoint au Maire, Secrétaire de séance	Philippe ROULEAU Maire d'Herblay-sur-Seine Vice-président du Conseil départemental du Val d'Oise

Ville d'Herblay-sur-Seine (Val d'Oise) 95

Le tribunal administratif peut être saisi dans un délai de 2 mois à compter de sa publication, affichage, ou le cas échéant sa notification, par l'application informatique «Télérecours citoyens» accessible par le site internet www.telerecours.fr

Accusé de réception en préfecture
095-219503067-20260330-DB2026-009-DE
Date de télétransmission : 01/04/2026
Date de réception préfecture : 01/04/2026